

Avril 2023

Complété en août 2025

ANNEXES DE L'ÉTUDE D'IMPACT

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

ÉOLIENNES DE L'HÔTEL DE FRANCE

Maître d'ouvrage



Éoliennes de l'Hôtel de France SAS
Bâtiment F - rue Roland Garros
Parc du Bois Cesbron - 44700 Orvault



Réalisation et assemblage de l'étude

ENCIS Environnement

Expertises spécifiques

Étude acoustique : Alhyange
Étude paysagère et patrimoniale : Agence Couasnon
Étude des milieux naturels : Calidris

Annexes de
l'étude d'impact

Table des annexes

Annexe 1 : Synthèse des consultations et réponses des services de l'État et autres organismes

Annexe 2 : Légende de la carte OACI

Annexe 3 : Étude d'impact radar / QinetiQ

Annexe 4 : Étude des ombres portées / ENCIS Environnement

Annexe 5 : Etude expertise écologique (Etat initial ; Impacts et mesures ; Zones humides) / Calidris

Annexe 6 : Etude expertise acoustique / Alhyange

Annexe 7 : Etude expertise paysagère (Expertise ; Carnet de photomontages) / Agence Coüasnon

Annexe 8 : Bilan de la concertation

Annexe 9 : Exemples de résultats des différentes sources utilisées pour le recensement des exploitations agricoles

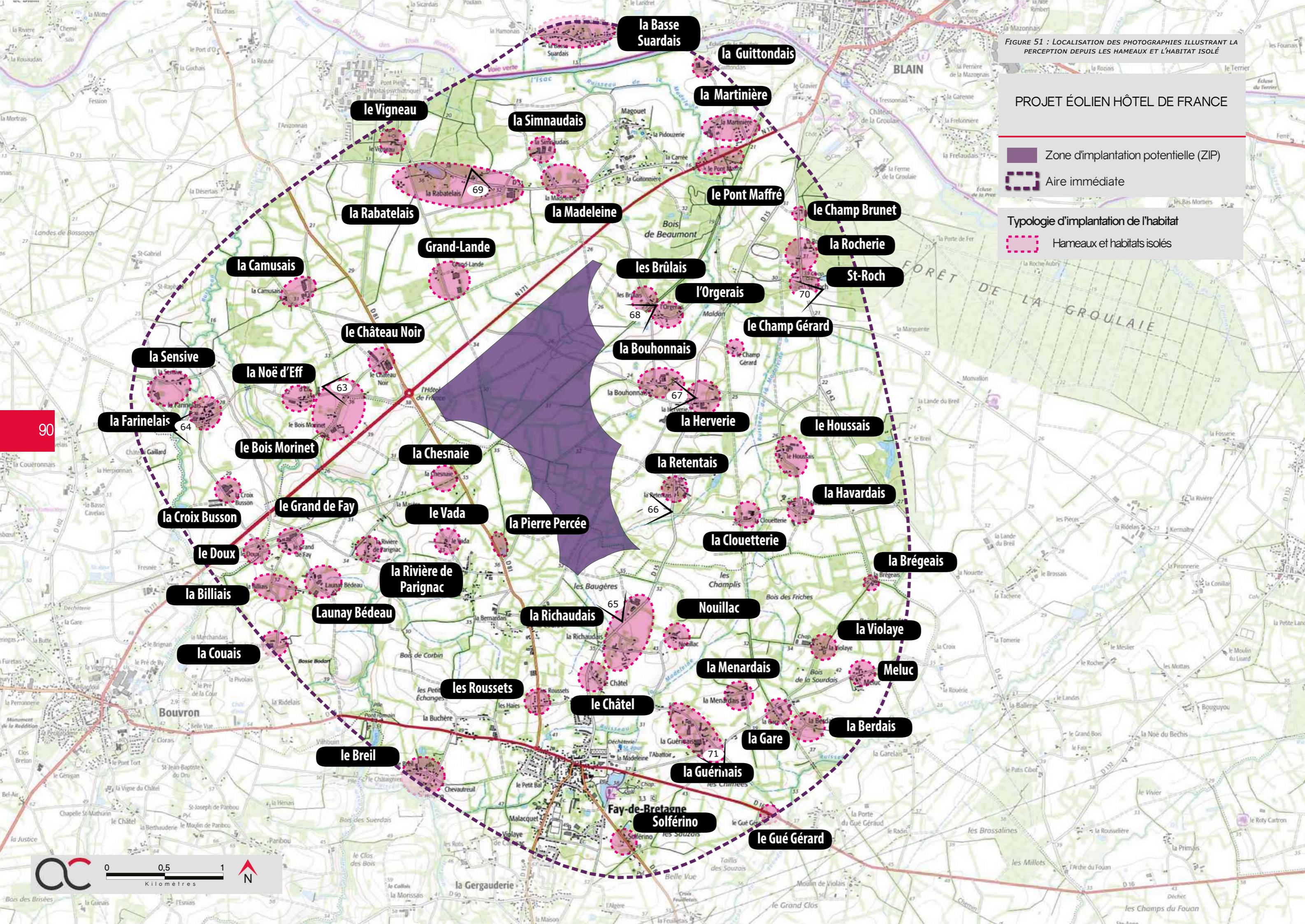
Annexe 10 : Attestation du bureau d'études acoustique Alhyange

M A G O U È T / / 0 , 7 K M D E L A Z I P	
IMPLANTATION DU VILLAGE	
<i>Implanté au sud de l'Isac</i>	
NÉANT	> Silhouette de bourg non perceptible
CONCURRENCE VISUELLE avec la silhouette de bourg	
VUES FILTRÉES	Écrans > Trame végétale
ENTRÉES DE BOURG <i>franges opposées au site d'étude</i>	
VUES FILTRÉES	Écrans > Trame végétale
SORTIES DE BOURG <i>franges orientées en direction du site d'étude</i>	
VUES FILTRÉES	Écrans > Trame végétale
CENTRE - BOURG	
VUES FILTRÉES	Écrans > Trame végétale



PHOTO 62 : DEPUIS LE CENTRE DE MAGOUEUT, LA VÉGÉTATION MASQUE EN GRANDE PARTIE LE VIP

FIGURE 51 : LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES ILLUSTRANT LA PERCEPTION DÉPUIS LES HAMEAUX ET L'HABITAT ISOLE



■ PERCEPTION DEPUIS LES HAMEAUX ET L'HABITAT ISOLÉ

Aux abords du site d'implantation, l'habitat est éclaté et présent sur l'ensemble de l'aire d'étude sous forme de hameaux et d'habitations isolées. En complément de ce qui a été fait précédemment, et afin d'analyser finalement la modification du paysage quotidien, il est important de prendre en compte la perception depuis ces hameaux pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de la zone du projet. Cette analyse s'appuie principalement sur l'étude de terrain dont des photographies explicites sont présentées ci-après (illustrant l'environnement des habitations ainsi que les vues principales vers la ZIP).

Une carte sur la sensibilité générale de l'habitat vis-à-vis du projet Hôtel de France est présentée à la suite du reportage photographique.

› BOIS MORINET



PHOTO 63 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU SITE D'ÉTUDE DEPUIS LE HAMEAU DU BOIS MORINET

› LA FARINELAIS



PHOTO 64 : DEPUIS LA SORTIE SUD DU HAMEAU DE LA FARINELAIS, LA VUE EST OUVERTE SUR LE VIP

› LA RICHAUDAIS



PHOTO 65 : DEPUIS LE NORD DE LA RICHAUDAIS, DES PERCÉES DANS LA VÉGÉTATION OUVRENT LA VUE EN DIRECTION DE LA VIP

> LA RETENTAIS



PHOTO 66 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU SITE D'ÉTUDE DEPUIS LE SUD DU HAMEAU DE LA RETENTAIS

ÉTAT INITIAL

92

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN HÔTEL DE FRANCE - VOLET PAYSAGER

> LA HERVERIE



PHOTO 67 : LA VUE EST OUVERTE SUR LE VIP DEPUIS LE HAMEAU DE LA HERVERIE

> L'ORGERAIS



PHOTO 68 : DEPUIS LE HAMEAU DE L'ORGERAIS, LES VUES SONT OUVERTES SUR LE VIP

> LA RABATELAIS



PHOTO 69 : LE VIP APPARAÎT AU-DESSUS DES TOITURES DEPUIS LE HAMEAU DE LA RABATELAIS

> ST ROCH



PHOTO 70 : LA VUE EST PARTIELLEMENT FILTRÉE EN DIRECTION DU SITE D'ÉTUDE DEPUIS LE HAMEAU DE St ROCH

> LA GUÉRINAIS



PHOTO 71 : LA VÉGÉTATION DU HAMEAU ET LA TRAME BOUGÈRE MASQUENT UNE PARTIE DU VIP DEPUIS LA GUÉRINAIS

FIGURE 52 : CARTE DE LA SENSIBILITÉ DE L'HABITAT

PROJET ÉOLIEN HÔTEL DE FRANCE

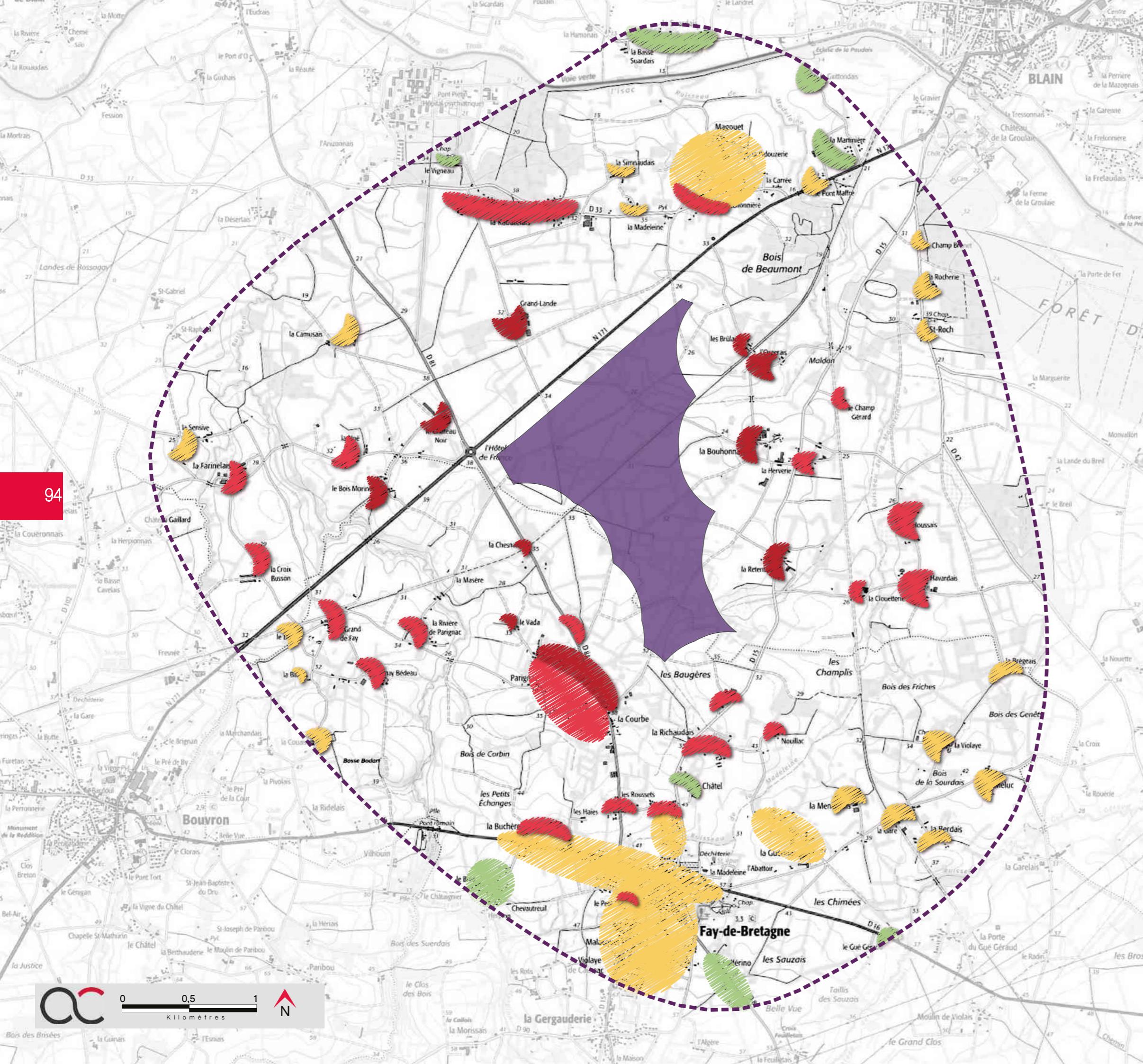
Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Gradient de la sensibilité paysagère



Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg



1.4. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU CONTEXTE PAYSAGER

L'aire d'étude immédiate présente un relief de plateau agricole avec une trame bocagère très présente. Cette végétation va conditionner les vues en direction du site d'étude, parfois ouvertes, filtrées ou partielles selon la localisation de l'observateur.

Les vues sont également variées depuis les axes de communications car ces derniers sont souvent accompagnés de végétation mais des sensibilités importantes ont été relevées, notamment depuis la RN 171 qui traverse l'aire immédiate à proximité de la ZIP.

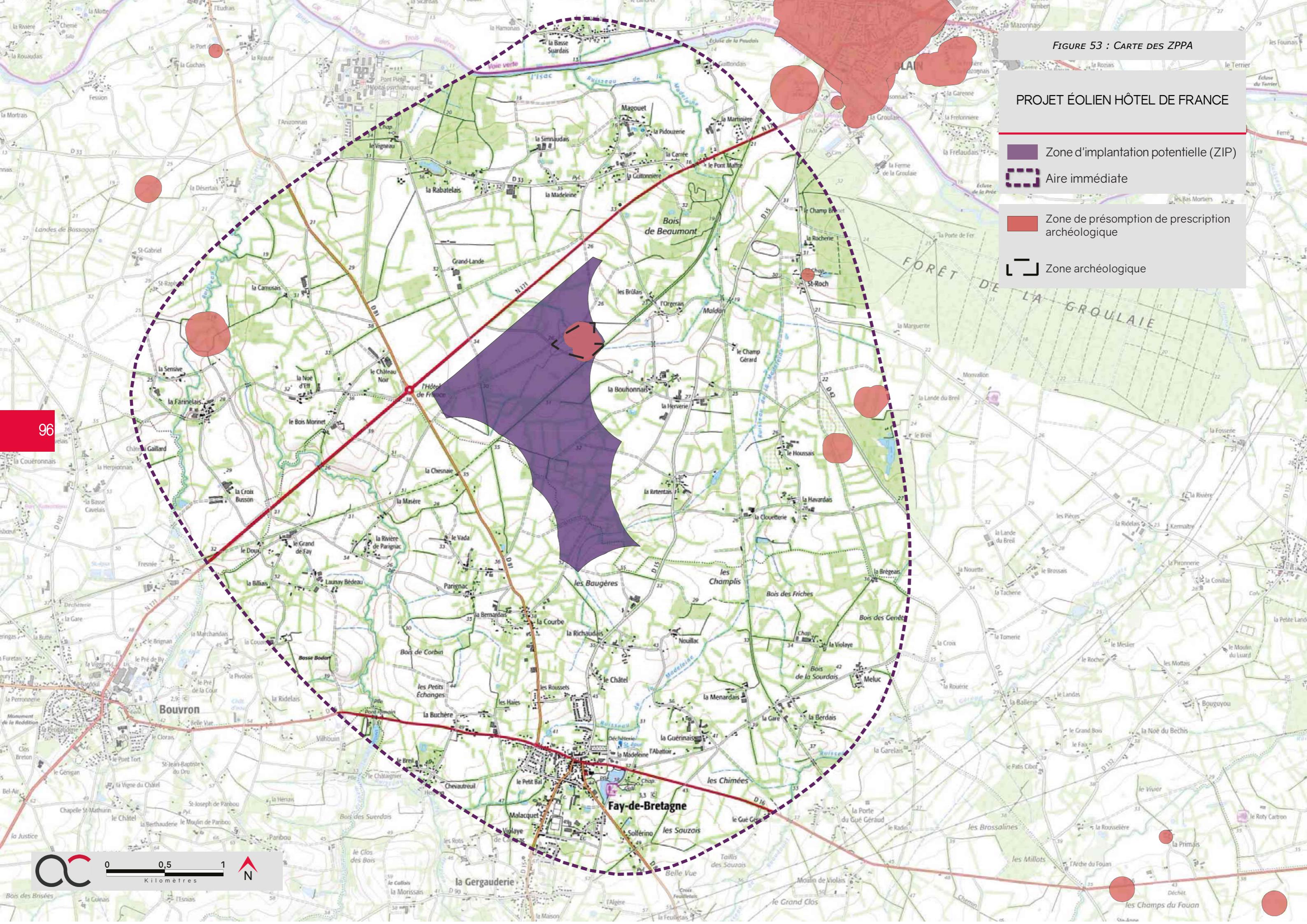
Concernant l'habitat, de nombreuses sensibilités paysagères ont été identifiées, principalement liées à un habitat diffus, localisé à proximité du site d'étude.

À ce stade, la sensibilité paysagère majeure est liée à l'habitat et le tronçon de la RN 171 le plus proche de la ZIP. Afin que le projet s'inscrive lisiblement (implantation régulière et cohérente avec la ligne de force formée par l'axe de communication), des mesures sont à prendre concernant le choix de la géométrie du projet. De même, l'insertion visuelle du projet dans le paysage dépendra de l'implantation et de la hauteur finale des machines.



PHOTO 72 : VUE OUVERTE EN DIRECTION DU SITE D'ÉTUDE DEPUIS LA RD 81 AU SUD-EST DU HAMEAU DU CHÂTEAU NOIR

FIGURE 53 : CARTE DES ZPPA



2 . LE PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

2.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Aucun monument historique n'est présent dans l'aire immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Il n'y a pas, dans l'aire immédiate, de zones urbaines protégées (SPR, AVAP, ZPPAUP, secteur sauvegardé).

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.3. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire immédiate ne compte aucun site protégé.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site UNESCO n'est présent au sein de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.5. ZONE DE PRÉSOMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumées faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Une partie de la ZIP est concernée par cette zone de prescription ainsi que par une zone archéologique. Dans le cas où des éoliennes seraient implantées à l'intérieur de ce périmètre, le terrain serait susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables. Ces éléments seront à prendre en compte lors du choix de l'implantation.

2.6. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

Aucun élément du patrimoine bâti, paysager ou culturel n'a été recensé au sein de l'aire immédiate.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence plusieurs sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > les séquences routières ouvertes et surtout depuis la RN 171 et la RD 81
- > la modification du paysage quotidien depuis les principaux villages et les hameaux proches. L'habitat présente des sensibilités majoritairement modérée à très forte pour un nombre important de lieux de vie.

À ce stade, des impacts vis-à-vis de l'habitat et des axes routiers sont pressentis, mais la structure paysagère de ce territoire n'est pas incompatible avec la poursuite du projet éolien.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion du projet sont :

- > une implantation cohérente avec le respect des lignes de force (notamment les vallons alentours et la RN 171)
- > la prise en compte des sensibilités importantes vis-à-vis des axes de communication

D . SYNTHÈSE

DES SENSIBILITÉS

PAYSAGÈRES

98

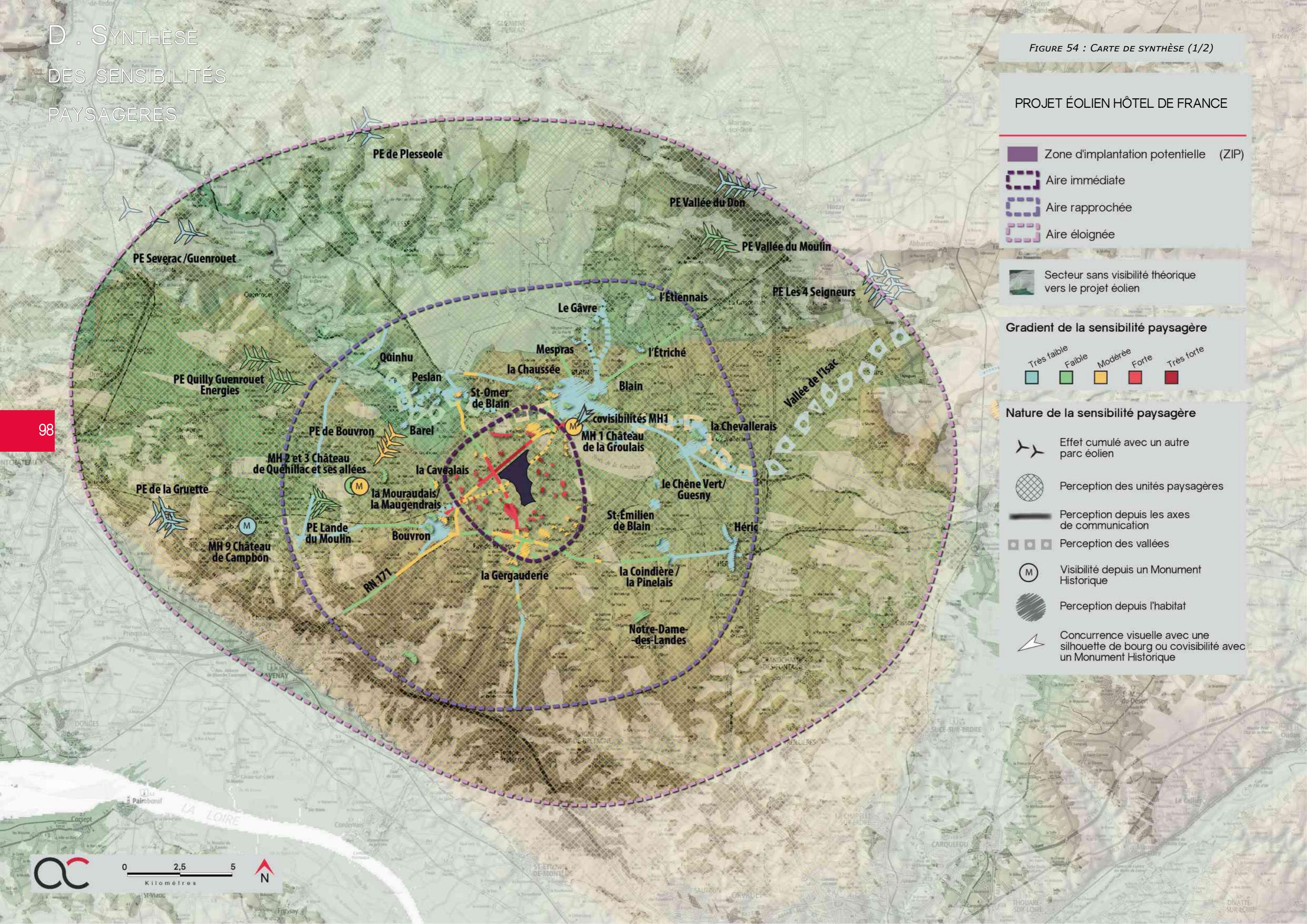
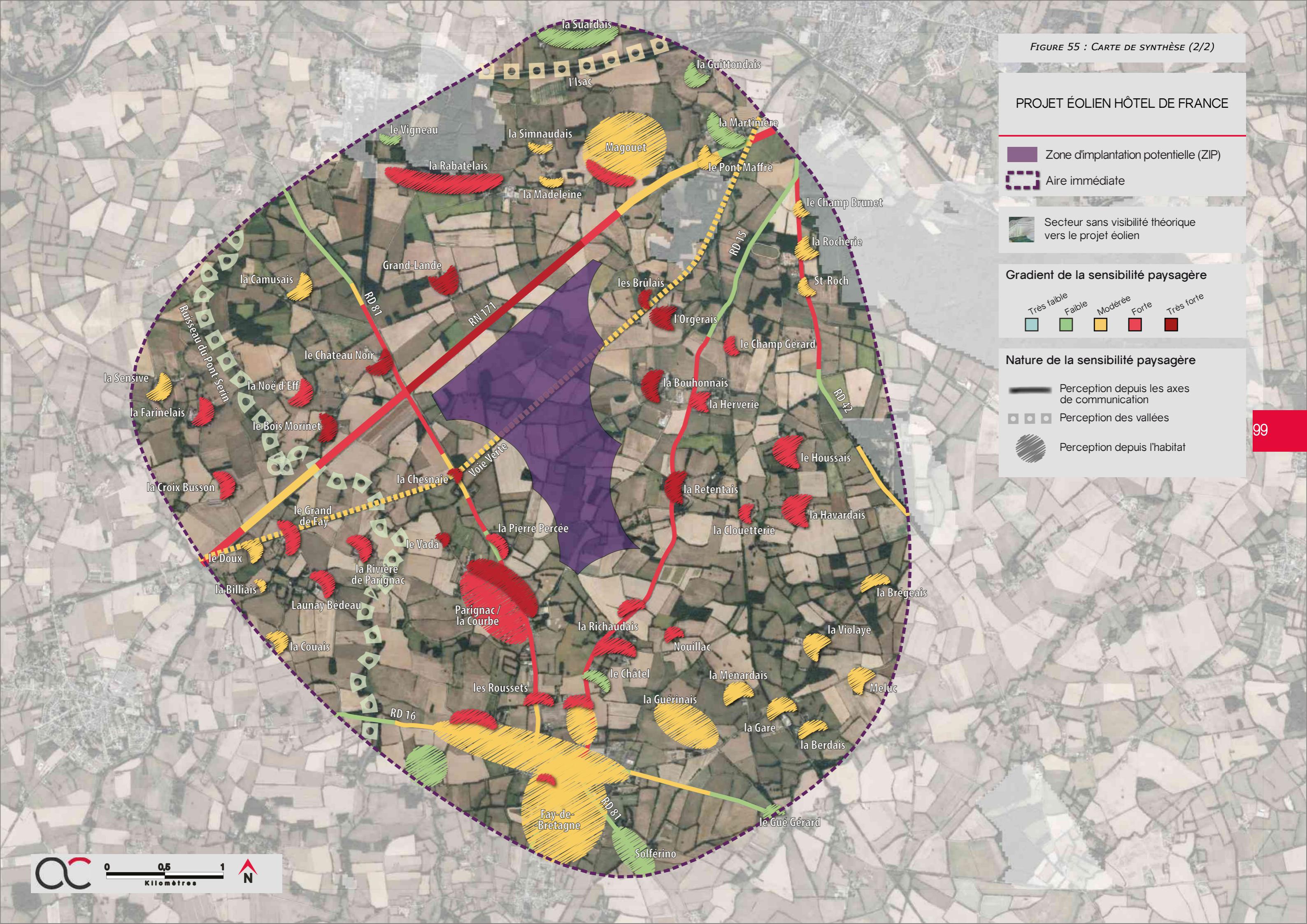


FIGURE 54 : CARTE DE SYNTHÈSE (1/2)

PROJET ÉOLIEN HÔTEL DE FRANCE

FIGURE 55 : CARTE DE SYNTHÈSE (2/2)



ÉTUDE DES VARIANTES

DARRÉN

101

PHOTO 73 : VUE DEPUIS LE HAMEAU DE LA RETENTAIS

PARTIE 2. ÉTUDES DES VARIANTES

La démarche de définition de la configuration finale du parc éolien s'inscrit dans une réflexion globale.

L'implantation finale est déterminée au terme d'une comparaison de variantes potentielles combinant, entre autres, géométrie du projet et choix du modèle d'éolienne. Cette évaluation croise la faisabilité technique, foncière et économique du projet, avec sa cohérence paysagère, écologique et plus généralement environnementale.

D'un point de vue paysager, l'impact visuel du projet est estimé grâce à la réalisation de photomontages qui permettent de se représenter le nouveau paysage avec les éoliennes construites. Ils sont réalisés depuis des points de vue représentatifs des principaux enjeux, relevés dans l'analyse paysagère de l'état initial, et permettent d'appréhender la lisibilité de l'implantation et son ancrage dans le site, notamment vis-à-vis des lignes de force, ainsi que les rapports d'échelle, en fonction de l'altimétrie, des interdistances, de la taille apparente (qui est fonction de l'éloignement) et du nombre d'éoliennes.

Implanter les éoliennes dans le respect du paysage contribue à l'acceptation future du projet.

A . PRÉSENTATION DES VARIANTES

Plusieurs variantes ont été étudiées afin de définir le projet éolien le plus adapté aux caractéristiques et aux différentes contraintes du site.

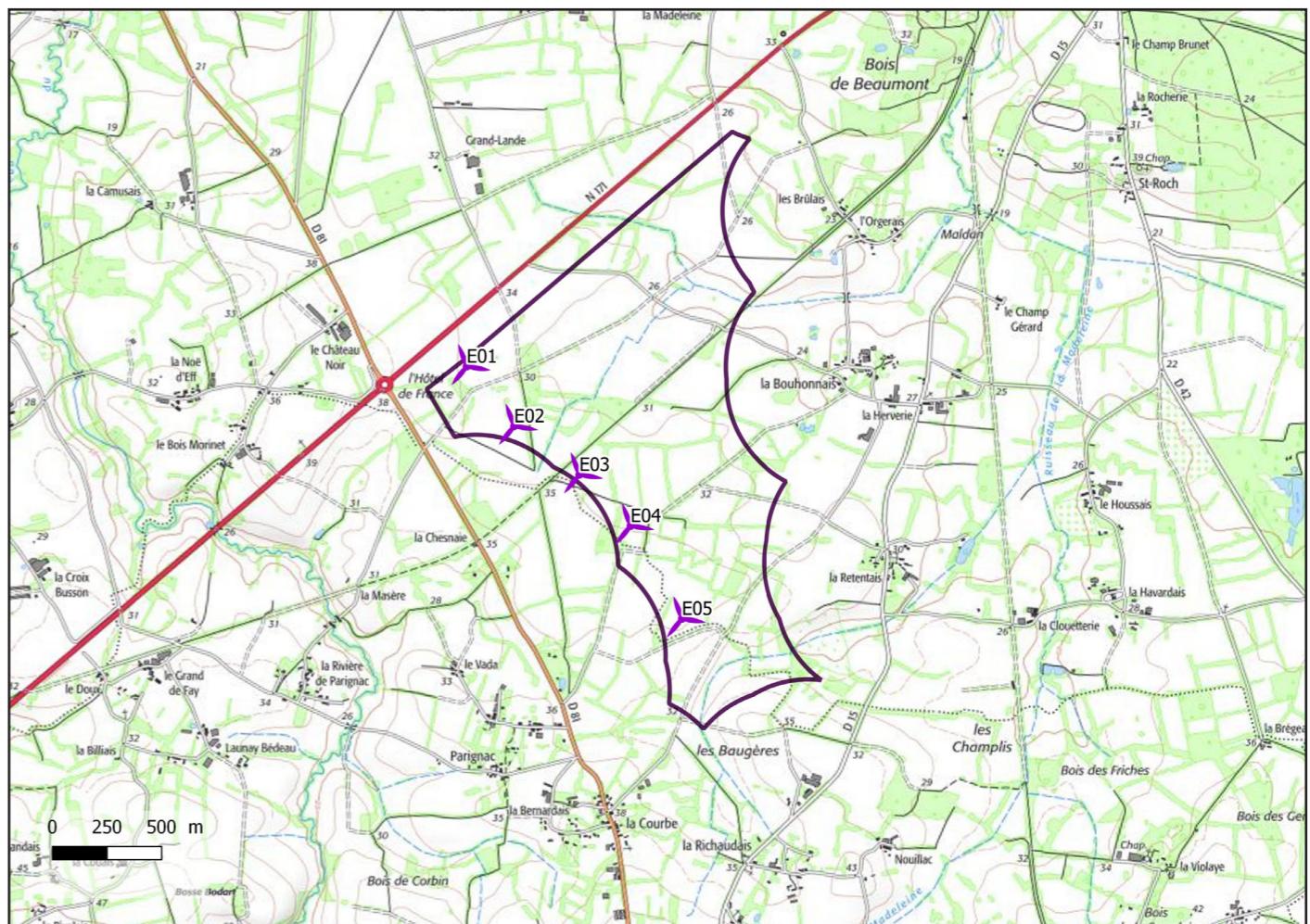
Pour le projet Hôtel de France, les éléments qui ont motivé le choix des variantes sont (sans ordre de priorité) :

- > le nombre d'éoliennes et leur hauteur
- > le recul vis-à-vis des habitations et la lisibilité du projet depuis ces lieux de vie
- > le recul et une cohérence vis-à-vis des cours d'eau de l'aire immédiate (Ruisseau du Pont-Serin et Ruisseau de la Madeleine)
- > une cohérence entre la configuration du projet et l'orientation de la ligne de force constituée par la RD81
- > la régularité des interdistances entre les éoliennes

À noter que la ZIP en elle-même tient compte d'un éloignement de 500 m vis-à-vis des habitations, égal au recul réglementaire.

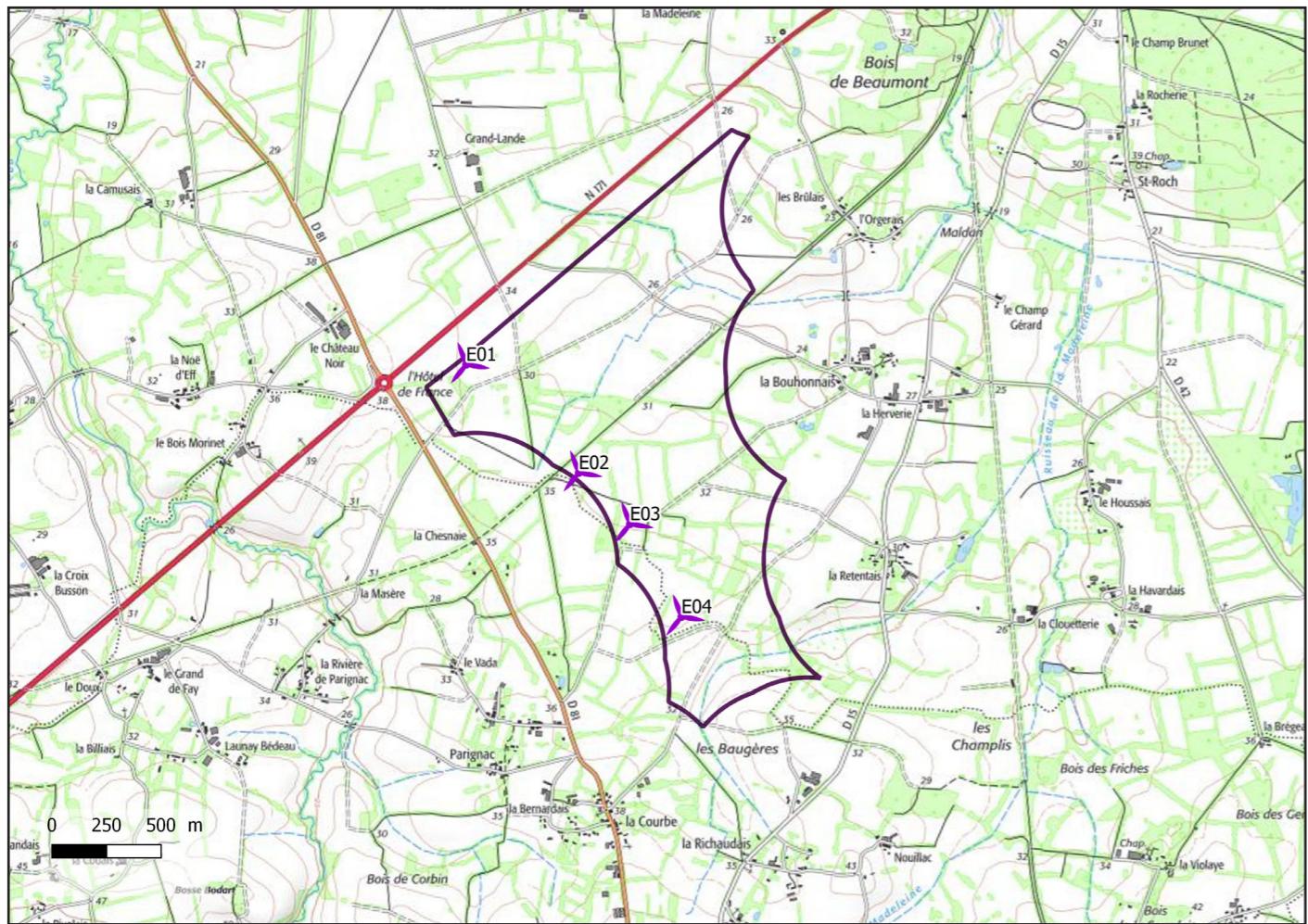
Au final, 3 variantes d'implantation ont été projetées et comparées. Pour chacune d'entre elles, une description synthétique est présentée ci-après.

VARIANT A

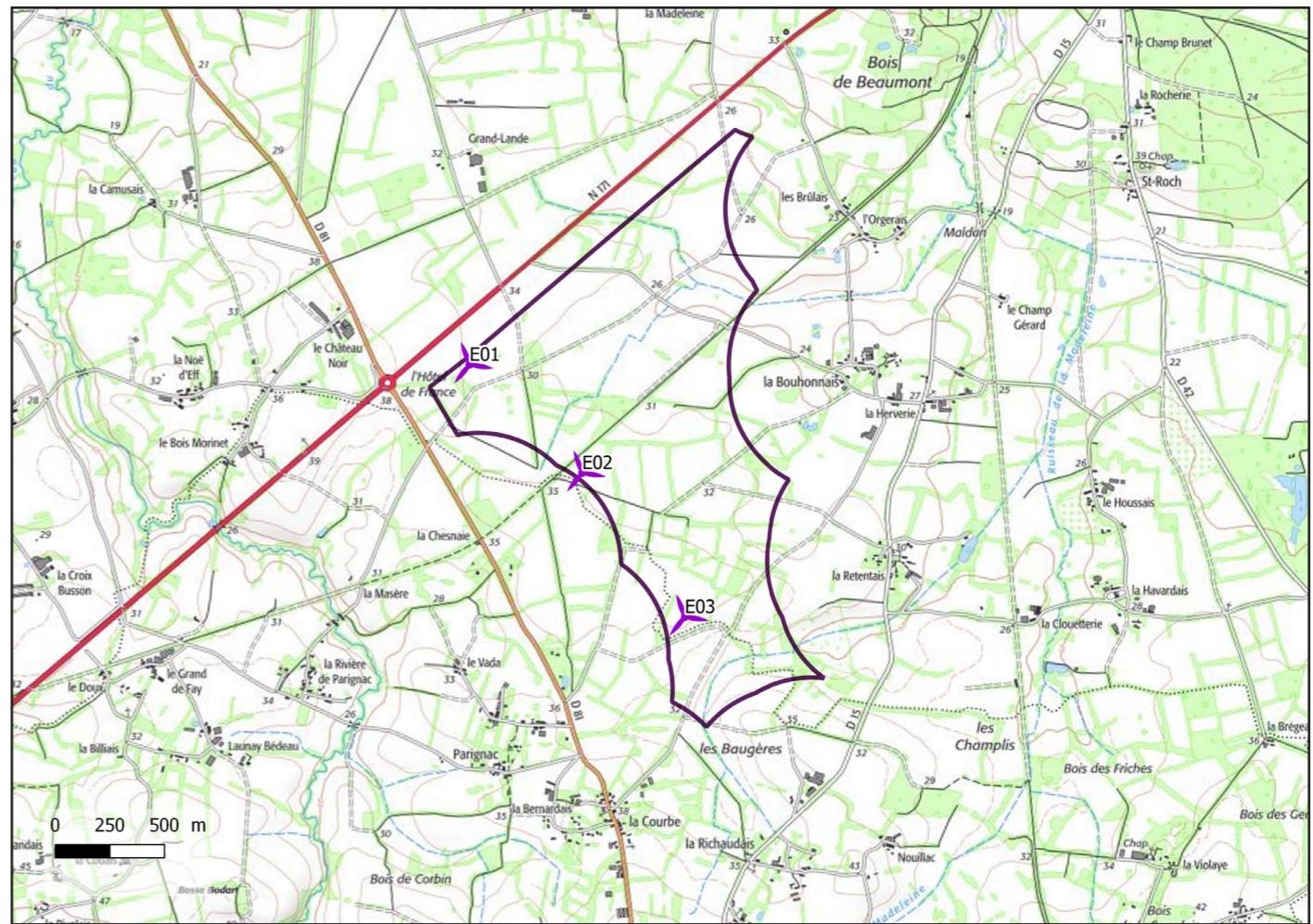


Nombre d'éoliennes	5
Modèle : diamètre rotor / hauteur moyeu / bout de pale	Gabarit d'éolienne : 117m / 106 m / 164.5 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement légèrement courbe
Distance minimale d'une habitation	524 m (E03) la Chesnaie
Distance minimale d'une vallée	1150 m (E02), Ruisseau de Pont-Serin
Cohérence paysagère	Cette variante à 5 éoliennes occupe et optimise la partie ouest de la zone d'implantation potentielle avec une géométrie en alignement simple. Cette configuration est généralement lisible dans le paysage et facilite l'insertion visuelle du projet. Toutefois, au vu de l'importance de l'habitat diffus autour du projet, il demeure un risque de modification notable du paysage quotidien avec, localement, des chevauchements visuels entre les rotors, notamment depuis les lieux de vie au nord et au sud.

■ VARIANTE B



■ VARIANTE C



Nombre d'éoliennes	4
Modèle : diamètre rotor / hauteur moyeu / bout de pale	Gabarit d'éolienne : 117m / 106 m / 164.5 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement légèrement courbe
Distance minimale d'une habitation	524 m (E02) la Chesnaie
Distance minimale d'une vallée	1300 m (E02), Ruisseau de Pont Serin
Cohérence paysagère	Cette variante propose un alignement de 4 machines avec des interdistances irrégulières. Cela peut altérer la lisibilité de l'alignement et la compréhension spatiale du projet. De plus, comme pour la variante précédente, le nombre d'éoliennes peut provoquer des chevauchements visuels entre les rotors depuis certains secteurs habités.

Nombre d'éoliennes	3
Modèle : diamètre rotor / hauteur moyeu / bout de pale	Gabarit d'éolienne : 117m / 106 m / 164.5 m
Géométrie entre éoliennes	Alignement légèrement courbe
Distance minimale d'une habitation	524 m (E02) la Chesnaie
Distance minimale d'une vallée	1300 m (E02), Ruisseau de Pont-Serin
Cohérence paysagère	Cette variante présente un alignement de 3 machines et offre une implantation plus aérée avec des écarts relativement constants entre les éoliennes. Cette configuration favorise la lisibilité du projet dans le paysage. De plus, la réduction du nombre d'éoliennes réduit également le risque de chevauchements visuels des rotors.

B . COMPARAISON DES VARIANTES

1 . PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON

Afin de confronter l'inscription paysagère de chaque variante, 4 photomontages comparatifs ont été réalisés depuis des points de vue représentatifs des sensibilités du territoire à savoir :

- 1 : Depuis les abords du hameau du Bois Morinet (photomontage 23 dans la suite du rapport)
- 2 : Depuis le hameau de la Rabatelaïs (photomontage 27)
- 3 : Depuis le hameau de la Retentais (photomontage 34)
- 4 : Depuis le hameau des Baugères (photomontage 35)

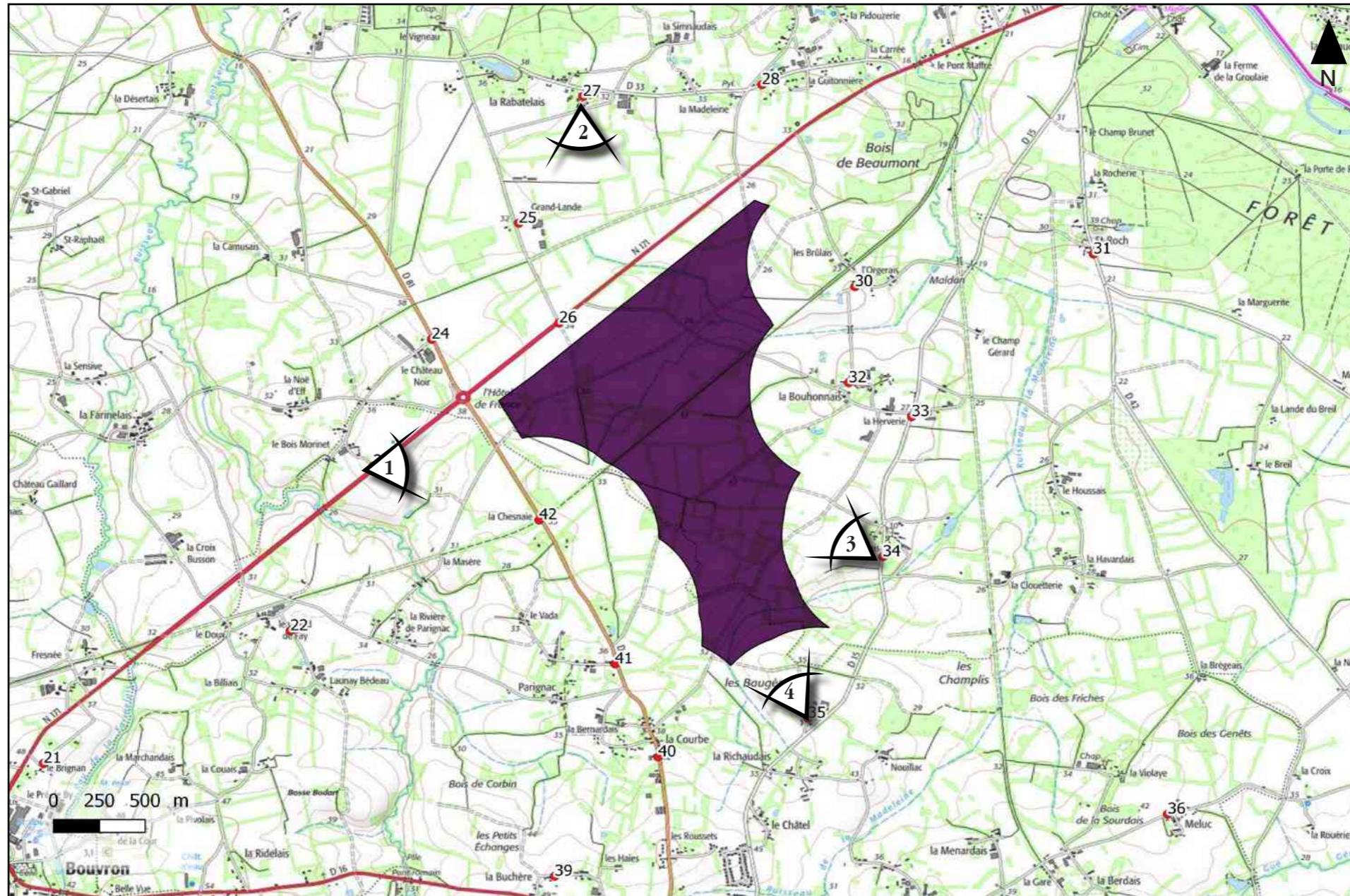


FIGURE 56 : CARTE DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES DE COMPARAISON DES VARIANTES

Photomontage comparatif n°1 : Vue depuis les abords du hameau du Bois Morinet

Point de vue n°23 dans le carnet de photomontages

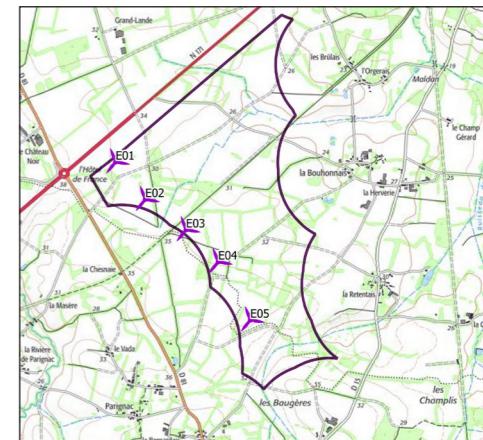
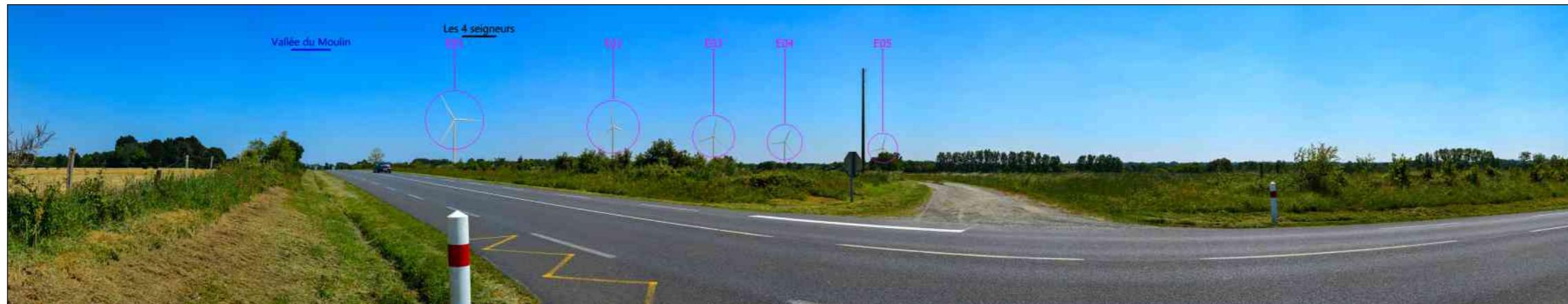
Depuis ce point de vue situé aux abords du Bois Morinet, les vues sont ouvertes en direction du parc éolien Hôtel de France.

Les principales sensibilités depuis ce point de vue concernent la perception depuis le hameau et depuis la RN 171.

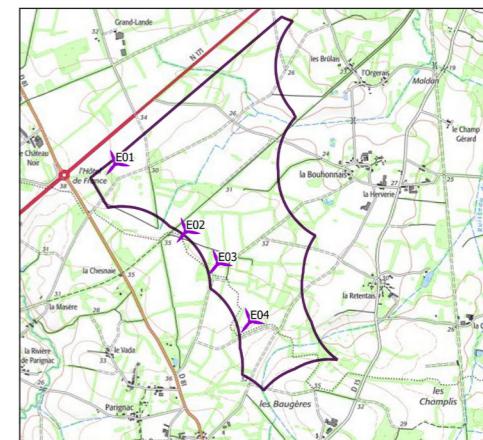
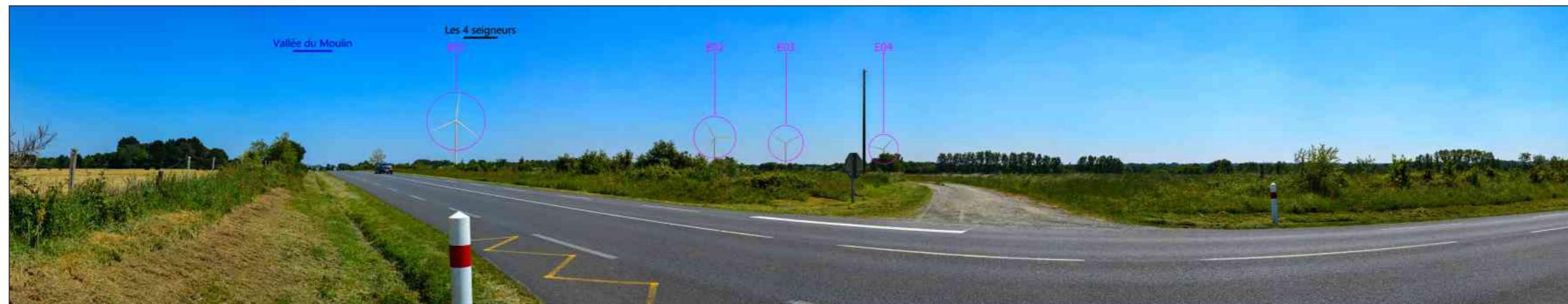
Sur les trois variantes, le projet sera visible avec une machine partiellement filtrée par les boisements à l'horizon. Depuis ce point de vue, les trois implantations présentent un alignement lisible, sans chevauchements visuels entre les éoliennes. Elles présentent une emprise horizontale quasi identique bien qu'elles ne comptent pas le même nombre d'éoliennes. Toutefois, l'implantation C à l'avantage de ne comporter que 3 machines et conserve des écarts relativement constants entre les éoliennes ce qui la rend moins prégnante et facilite son intégration paysagère.

Ainsi, la variante C est la moins impactante depuis ce point de vue.

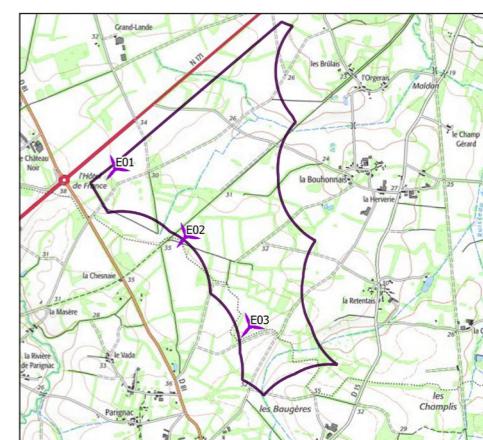
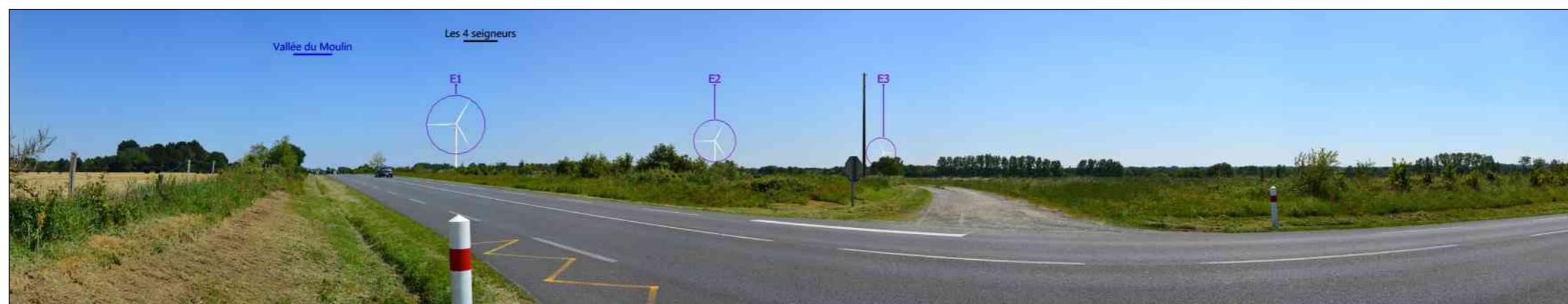
Variant A



Variant B



Variant C



Photomontage comparatif n°2 : Vue depuis le hameau de la Rabatelaïs

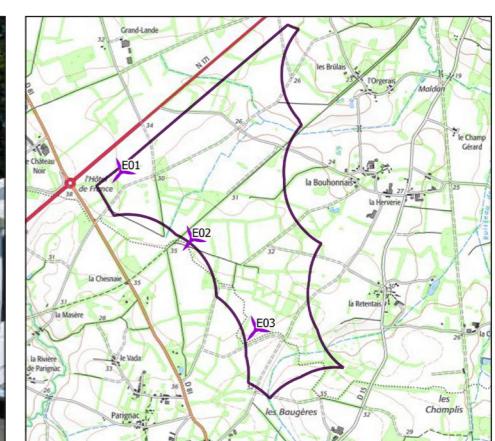
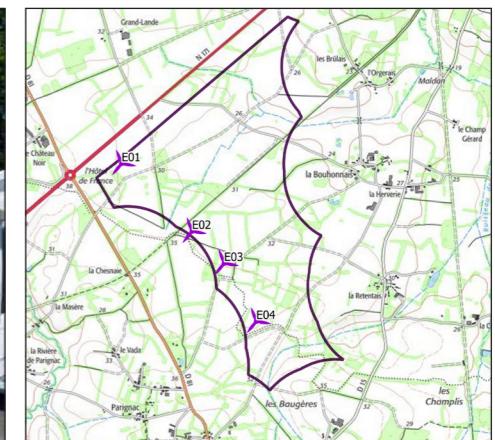
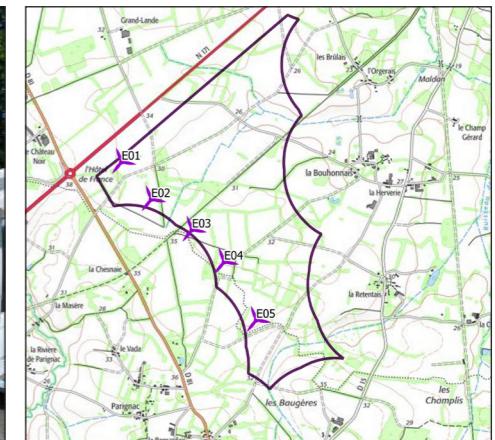
Point de vue n°27 dans le carnet de photomontages

Depuis la Rabatelaïs, les vues en direction du projet sont semi-ouvertes et conditionnées par les ouvertures dans la trame bâtie et végétale du hameau.

Les principales sensibilités depuis ce point de vue concernent la perception depuis le hameau et depuis la RD33.

Sur les trois variantes, le projet est partiellement visible et est tronqué par les habitations de la Rabatelaïs. Les trois implantations présentent une emprise horizontale quasi identique bien qu'elles ne comptent pas le même nombre d'éoliennes. Cependant, seules les éoliennes situées les plus à droites du panorama sont visibles, soit E01, E02 ainsi qu'un fragment de pale de E03 pour la variante A et E01 et un fragment de E02 pour les scénarios B et C.

Ainsi, les variantes B et C sont les moins impactantes depuis ce point de vue.



Photomontage comparatif n°3 : Vue depuis le hameau de la Retentais

Point de vue n°34 dans le carnet de photomontages

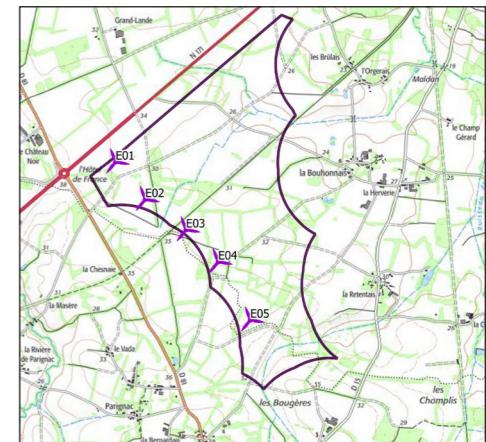
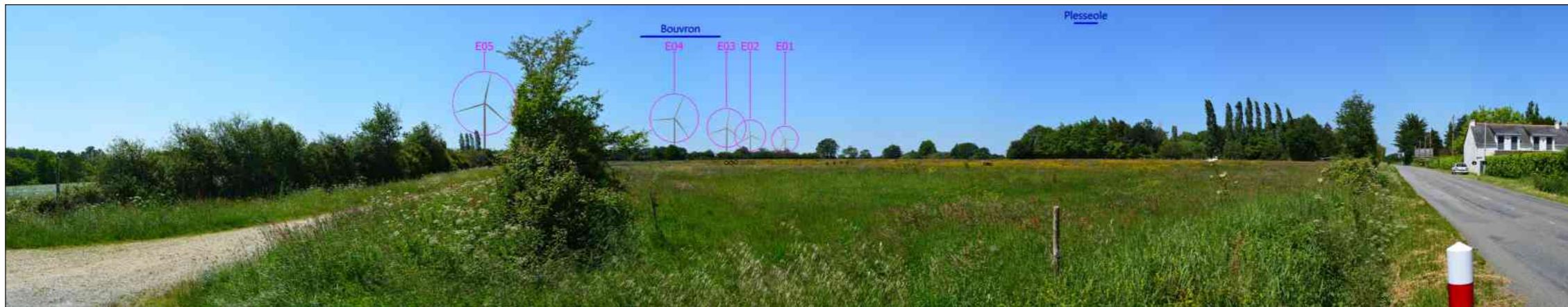
Depuis la Retentais, les vues sont ouvertes en direction du projet. La végétation peut ponctuellement le filtrer partiellement selon la position exacte de l'observateur.

Les principales sensibilités depuis ce point de vue concernent les perceptions depuis le hameau.

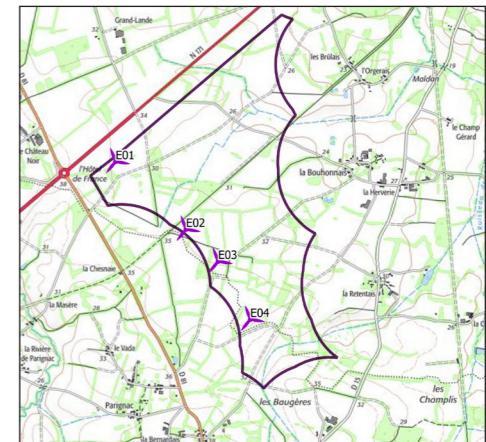
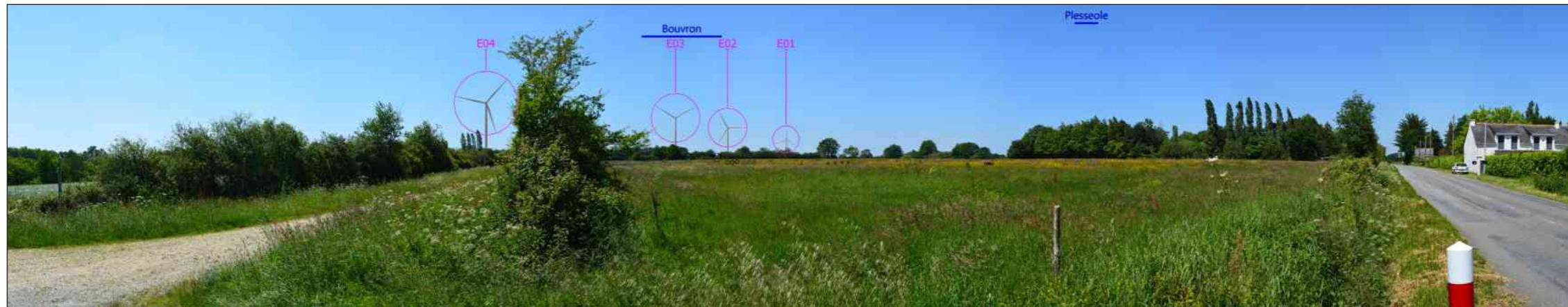
Sur les trois variantes, l'ensemble des éoliennes est visible. Seule la variante A comporte un chevauchement visuel de rotor entre E02 et E03 mais les 3 alignements demeurent lisibles. À noter que depuis ce point, l'éolienne la plus au sud apparaît visuellement détachée du reste de l'implantation et ce, quelle que soit la variante considérée. Les trois implantations présentent une emprise horizontale quasi identique bien qu'elles ne comptent pas le même nombre d'éoliennes. L'implantation C à l'avantage de ne comporter que 3 machines ce qui la rend moins prégnante, mais l'insertion de l'éolienne E03 dans le scénario B permet une meilleure cohérence visuelle et une bonne lisibilité de l'alignement, ce qui facilite son intégration paysagère.

Ainsi, les variantes B et C sont les moins impactantes depuis ce point de vue.

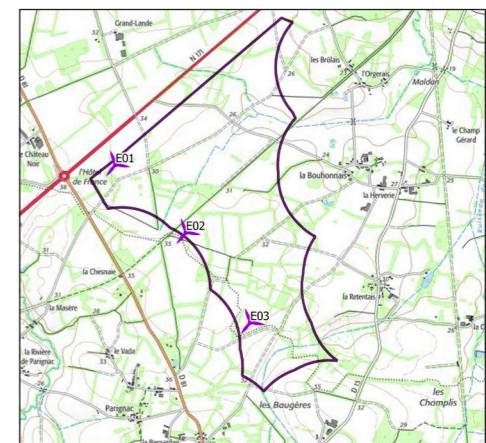
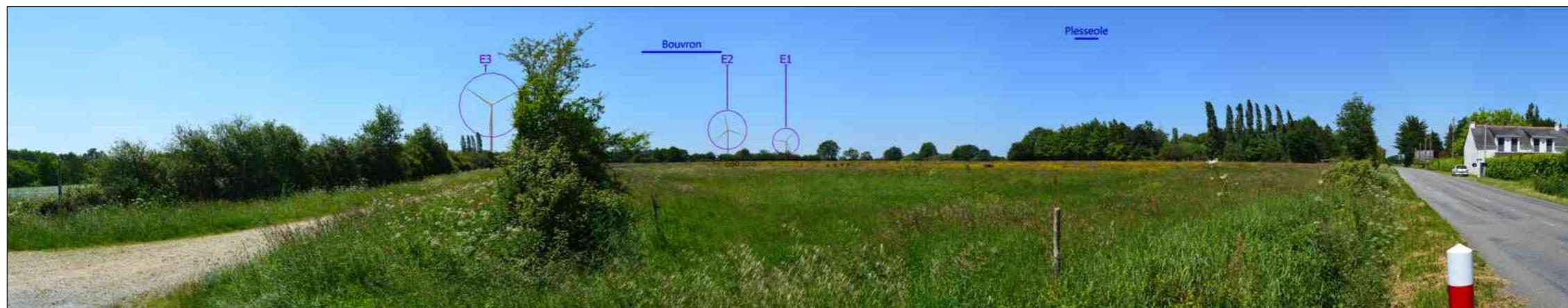
Variante A



Variante B



Variante C



Photomontage comparatif n°4 : Vue depuis le hameau des Baugères

Point de vue n°35 dans le carnet de photomontages

Depuis les Baugères, des fenêtres dans la trame végétale du hameau permettent des vues profondes en direction du projet.

Les principales sensibilités depuis ce point de vue concernent les perceptions depuis le hameau

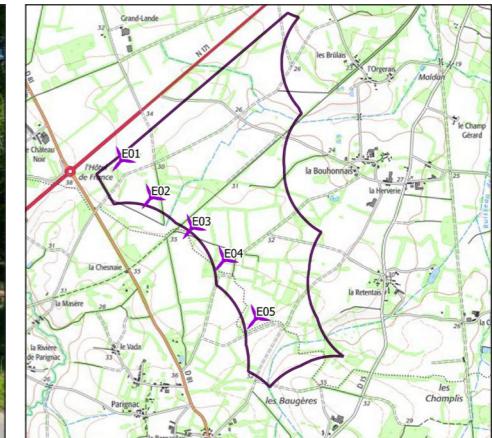
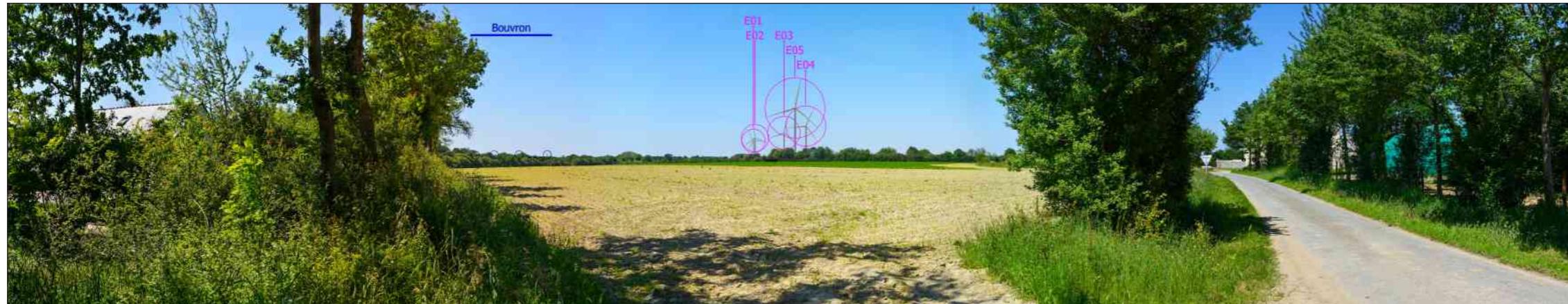
Sur les trois variantes, l'ensemble des éoliennes du projet est visible. Depuis ce point de vue, les trois implantations présentent une emprise horizontale quasi identique bien qu'elles ne comptent pas le même nombre d'éoliennes. Les trois variantes apparaissent de manière très peu lisible avec l'ensemble de leurs machines superposées. Toutefois, de par son nombre moins important d'éolienne, la variante C présente moins de chevauchements visuels de rotors et la variation de hauteurs apparentes entre les éoliennes souligne l'implantation en alignement courbe du projet.

Ainsi, la variante C est la moins impactante depuis ce point de vue.

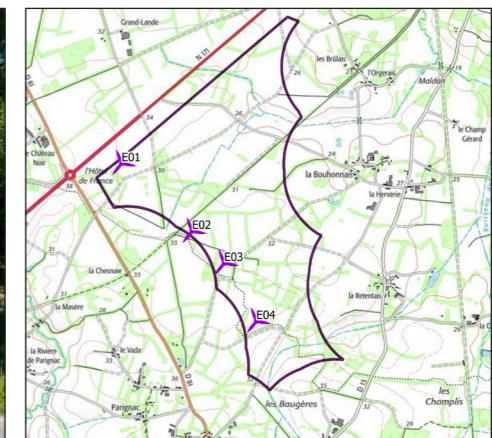
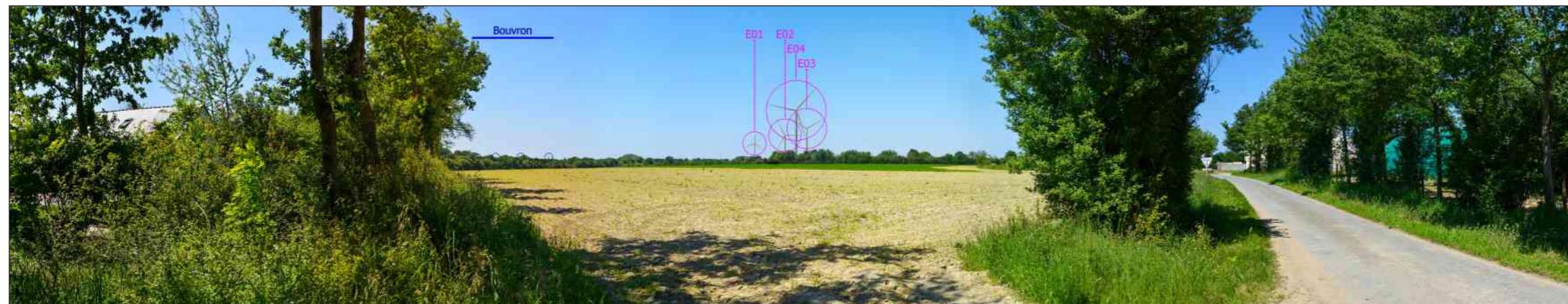
S C É N A R I O S

108

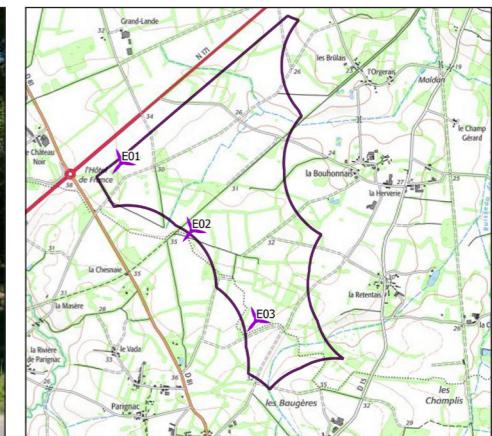
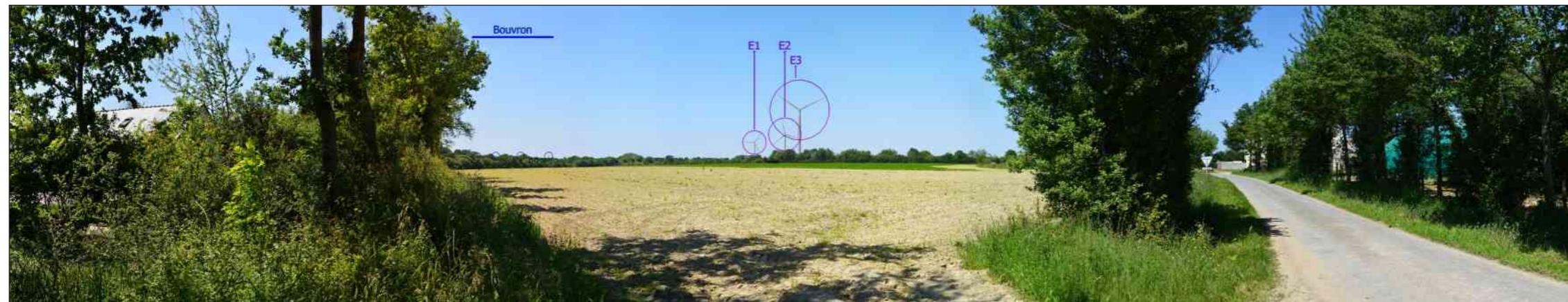
Variante A



Variante B



Variante C



2 . TABLEAU COMPARATIF DES VARIANTES

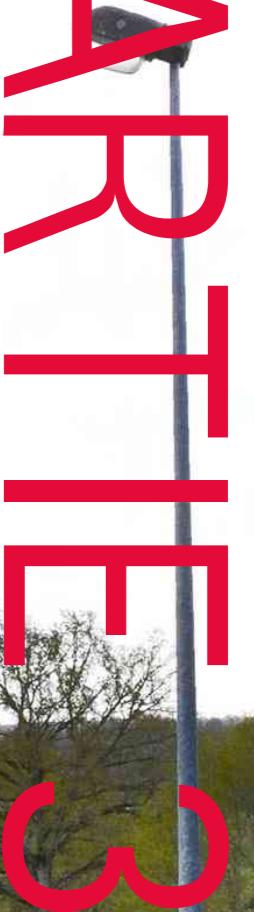
	V a r i a n t e s		
	A	B	C
Nombre d'éolienne	5	4	3
Modèle : diamètre rotor / hauteur moyeu / bout de pale	117m / 106 m / 164.5 m		
Géométrie entre éoliennes	Alignement légèrement courbe		
Inter-distances	Constantes	Non constantes	Constantes
Distance minimale à une habitation	524 m (E03, E02) la Chesnaie		
Distance minimale d'une vallée	1150 m (E02), Ruisseau de Pont-Serin	1300 m (E02), Ruisseau de Pont-Serin	1300 m (E02), Ruisseau de Pont-Serin
Cohérence avec les lignes de forces du paysage	La géométrie en alignement simple est généralement lisible dans le paysage et facilite l'insertion visuelle du projet. De plus, l'implantation est cohérente avec les lignes de forces de l'aire immédiate (RD81 et Ruisseau de Pont-Serin)		
Bilan	Avec son nombre plus important d'éoliennes, cette variante est la plus susceptible de créer des chevauchements de rotors et de multiplier les points d'appels visuels perturbateurs pour l'observateur. Ces phénomènes nuisent à l'intégration paysagère du projet éolien.	Cette variante offre un étalement horizontal identique à la première. Cependant, avec une éolienne en moins, la superposition des rotors est moins fréquente, facilitant la lisibilité de ce parc dans le paysage.	Bien que son étalement horizontal soit identique aux autres variantes, ce scénario présente l'implantation avec le moins d'éoliennes et donc le moins de chevauchements visuels. Il s'agit donc de la variante la plus lisible et qui s'intègre le mieux dans le paysage.

Les photomontages de comparaison des variantes ainsi que le présent tableau permettent de comparer les différents paramètres et résultats des trois variantes.

Cette démarche de choix de la variante est remise en perspective dans l'étude d'impact au regard des autres enjeux essentiels au projet : énergétique, acoustique, écologique, etc.

Au final, c'est la variante C qui a été retenue : 3 éoliennes, de 164,5 mètres bout de pale, avec un rotor de 117 m.

IMPACTS PAYSAGERS



111



PHOTO 74 : VUE DEPUIS LES ABORDS DU CHÂTEAU DE CAMPBON

PARTIE 3. IMPACTS PAYSAGERS

A . ÉTUDE DE VISIBILITÉ DU PROJET ÉOLIEN

La carte illustrée ci-contre met en évidence le lien direct entre la visibilité du projet éolien, la topographie et les boisements.

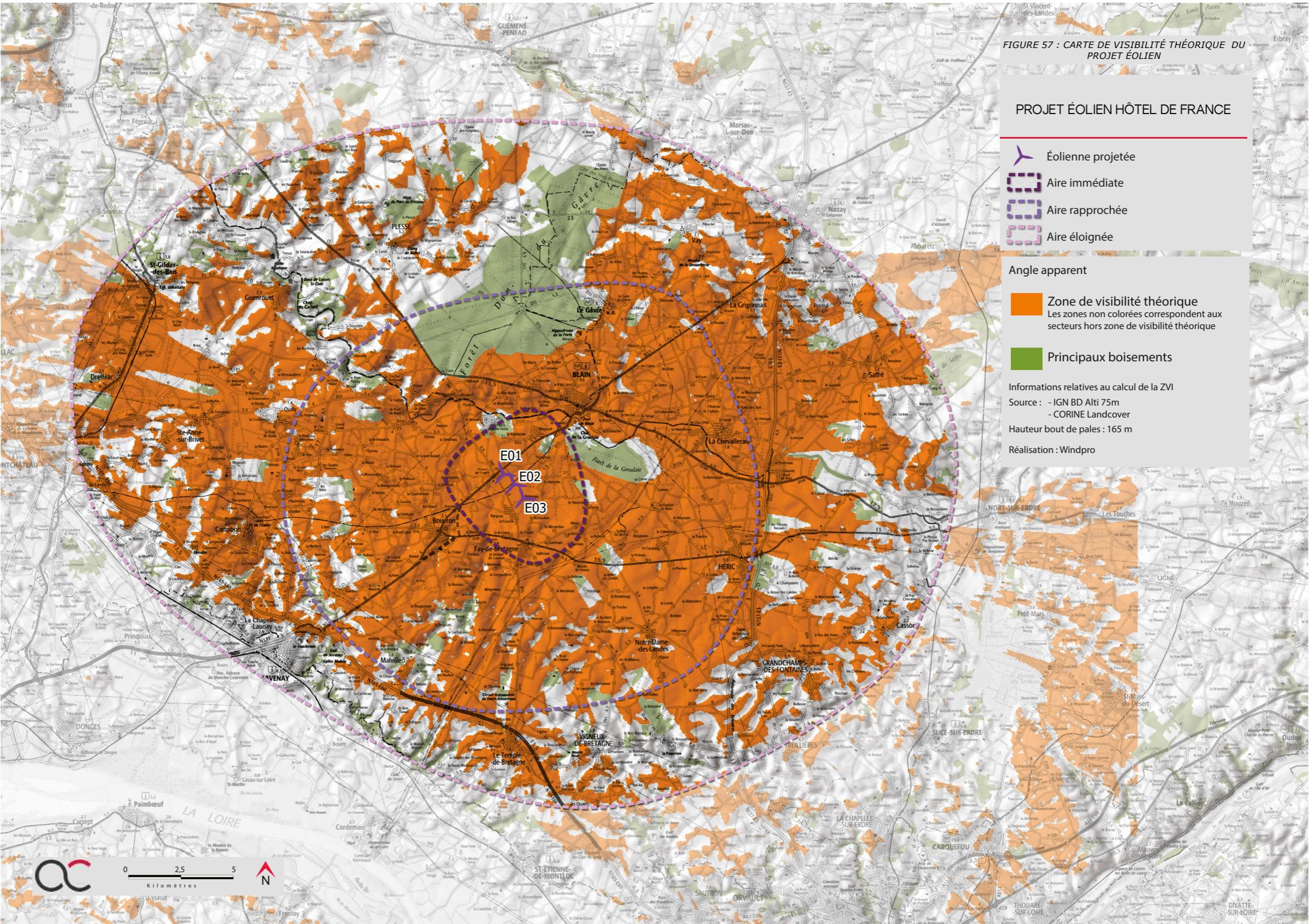
La topographie ondulante des plateaux cultivés réduit l'aire de visibilité, notamment dans la partie sud de l'aire d'étude éloignée, marquée par une élévation importante du relief. Au nord, c'est la forêt domaniale du Gâvre qui limite considérablement l'ouverture des perceptions.

Des plus petits bois et forêt répartis sur l'ensemble de l'aire d'étude réduisent également ponctuellement la profondeur des vues.

Il faut bien évidemment nuancer ces résultats qui sont théoriques puisque, dans la réalité, s'ajoutent de nombreux filtres visuels supplémentaires (petits boisements, haies, éléments bâtis et/ou micro-relief) qui ne peuvent être pris en compte à cette échelle.

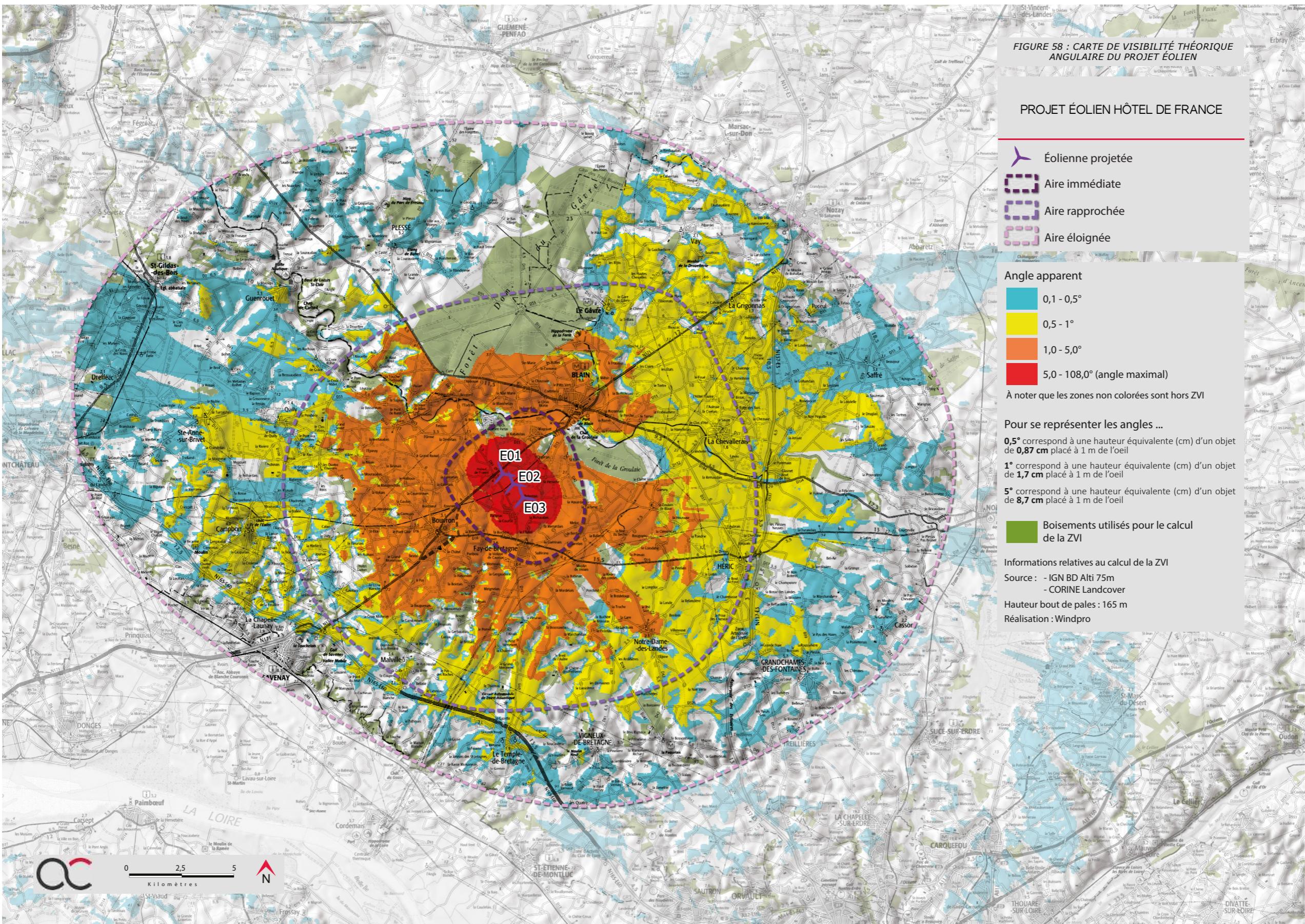
La carte présentée ci-contre est donc l'aire de visibilité théorique maximale du projet éolien.

NB : C'est la hauteur totale des éoliennes (soit 165 m en bout de pale) qui a été retenue pour le calcul de la ZVI (sur cette carte et les suivantes).



Le calcul de l'angle vertical apparent permet de compléter et d'affiner les résultats obtenus sur la carte de la page précédente. Là encore, les facteurs principaux qui influent sur le calcul de l'angle perçu sont : le relief (pouvant ici et là, soit masquer totalement le projet, soit en tronquer

une partie), les boisements et la distance d'éloignement (donnée supplémentaire non prise en compte sur la carte précédente). Cette donnée permet de nuancer encore davantage la visibilité du projet éolien dans le périmètre d'étude.



B . PRÉSENTATION DES PHOTOMONTAGES

1 . CHOIX DES PHOTOMONTAGES

IMPACTS PAYSAGERS Suite au repérage des sensibilités paysagères identifiées dans l'état initial (Partie 1), un ensemble de points de vues soigneusement choisis et représentatifs des enjeux du territoire a été retenu pour étudier de manière fine l'impact paysager du projet d'Hôtel de France.

Les enjeux paysagers identifiés dans l'état initial ont été regroupés par grande thématique (contexte éolien, déplacements, patrimoine, paysage et habitat) afin de simplifier l'analyse des impacts. Néanmoins, toutes les sensibilités ont été conservées et chaque point de vue correspond à l'évaluation d'un (ou de plusieurs) enjeu(x) :

- > Effet cumulé avec un autre parc éolien,
- > Perception depuis les axes de communication,
- > Visibilité ou covisibilité avec un édifice ou site protégé,
- > Perception des structures paysagères et séquences panoramiques
- > Perception depuis l'habitat ou concurrence visuelle avec une silhouette de bourg.

114

Les secteurs ne présentant pas d'enjeu, vis-à-vis du projet éolien, n'ont pas fait l'objet de photomontages. Au contraire, les sensibilités identifiées au stade de l'état initial ont fait l'objet d'un photomontage, voire plusieurs pour des enjeux présentant des sensibilités importantes.

L'ensemble de ces points de vue a été choisi à l'intérieur de la zone de visibilité théorique, et conformément à l'inventaire des enjeux réalisés dans l'état initial, (voir cartes ci-après).

Le tableau ci-contre en donne le détail, photomontage par photomontage. Une carte de localisation des photomontages est présente en page suivante.

■ PRÉCISIONS SUR LE CHOIX DES PHOTOMONTAGES

Le choix des photomontages a été réalisé à la fin de la réalisation de l'état initial, c'est-à-dire en amont du travail d'élaboration des variantes et du choix de l'implantation finale.

Aussi, le placement des points tient compte de la zone d'implantation potentielle dans son ensemble, et non de l'emplacement précis des éoliennes projetées. Cette différence peut expliquer le positionnement de certains points (destinés à couvrir des enjeux portés par un secteur de la ZIP différent de celui dans lequel se concentre le projet).

De plus, il a été veillé d'avoir des conditions météorologiques optimales pour la réalisation des photomontages et le terrain a été consolidé par plusieurs sorties.

Ainsi, une première campagne de prises de vue s'est déroulée en mai 2020 afin de couvrir les 42 photomontages.

Dans le cadre de la concertation menée avec la population entre 2020 et 2022 et, du fait de la présence de feuillage à cette époque de l'année et d'une volonté de présenter des impacts visuels maximisants sur certains enjeux, une seconde campagne de prise de vue a été réalisée en avril 2022, avant le débourrement de la végétation arborée. Cette sortie concerne les photomontages des abords du château de Campbon (points 1-2 et 1-3), le château de la Groulaie (12-2 à 12-8), la frange nord de la Gergauderie (17-2) et le hameau de la Bouhonnais (32-2).

Enfin, dans le cadre de l'instruction du projet, une troisième campagne a été réalisée en mars 2024, en saison dite « à feuilles tombées » pour les points 3, 10, 21, 33 et 42 (en remplacement des points initialement pris en 2020).

À noter que l'analyse réalisée à partir des photomontages et la qualification des impacts paysagers tiennent compte de l'incidence du projet en lien avec sa visibilité et sa prégnance maximale, c'est-à-dire indépendamment de la saison d'observation et/ou la densité de feuillage illustrée(s) sur la prise de vue.

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
1-1	Vue depuis les abords du Château de Campbon			Château de Campbon (MH9)		
1-2	Vue depuis les abords du Château de Campbon (bis)	PE de Lande du Moulin		Château de Campbon (MH9)	Vallée du Ruisseau de Faussac	
1-3	Vue depuis les abords plus éloignés du Château de Campbon	PE de Lande du Moulin, Bouvron		Château de Campbon (MH9)	Vallée du Ruisseau de Faussac	
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE						
2	Vue depuis les abords du mur de clôture du Château de Quéhillac			Château de Quéhillac (MH3)		
3	Vue depuis la frange sud-est de la Maugendrais					Frange sud-est de la Maugendrais
4	Vue depuis la frange sud de Cavelais					Frange sud de la Cavelais
5	Vue depuis la frange est de Quinhu				Vallée de l'Isac	Frange est de Quinhu
6	Vue depuis la frange est de Saint-Omer-de-Blain	PE de Bouvron			Vallée de l'Isac	Frange est de Saint-Omer-de-Blain
7	centre-bourg de la Chaussée		D164		Vallée de l'Isac	Centre-bourg de la Chaussée
8	Vue depuis la frange ouest de Blain		D164		Vallée de l'Isac	Frange ouest de Blain
9	Vue depuis la frange sud de Le Gâvre		GRP des Trois Rivières			Frange sud du Gâvre
10	Vue depuis la frange est de Blain					Frange est de Blain
11	Vue depuis le centre bourg de Blain					Centre bourg de Blain
12-1	Vue depuis le château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-2	Vue depuis l'angle sud-est du jardin du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-3	Vue depuis le haut des escaliers du parc du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-4	Vue depuis la 2ème fenêtre à l'est au 2ème étage du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-5	Vue depuis la terrasse du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-6	Vue depuis la fenêtre du 2ème étage de la tour du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-7	Vue depuis l'entrée du château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
12-8	Vue depuis la pelouse située devant château de la Groulaie			Château de Groulaie (MH1)		
13	Vue depuis la frange ouest de La Chevallerais					Frange ouest de La Chevallerais
14	Vue depuis la frange sud de Guesny					Frange sud de Guesny
15	Vue depuis la frange sud de La Pinelais					Frange sud de La Pinelais
16	Vue depuis la frange nord de Notre-Dame-des-Landes					Frange nord de Notre-Dame-des-Landes
17-1	Vue depuis la frange nord de la Gergauderie			Covisibilité avec le moulin de la Gergauderie		Frange nord de la Gergauderie
17-2	Vue depuis la frange nord de la Gergauderie (bis)			Covisibilité avec le moulin de la Gergauderie		

FIGURE 59 : TABLEAU DESCRIPTIF DES ENJEUX PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE (1/2)

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG
18	Vue depuis la frange est de Malville					Frange est de Malville
19	Vue depuis la RN 171 au sud-ouest de Bouvron		N171			
20	Vue depuis la frange sud-ouest de Bouvron					Frange sud-ouest de Bouvron
21	Vue depuis la frange nord de Bouvron					Frange nord de Bouvron
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE						
22	Vue depuis le hameau du Grand de Fay					Hameau du Grand de Fay
23	Vue depuis les abords du hameau du Bois Morinet		N171			Hameau du Bois Morinet
24	Vue depuis le hameau du Château Noir		D81			Hameau du Château Noir
25	Vue depuis le hameau de Grand-Lande					Hameau de Grand-Lande
26	Vue depuis la RN 171		N171			
27	Vue depuis le hameau de la Rabatelaïs		D33			Hameau de la Rabatelaïs
28	Vue depuis la frange sud de Magouet		D33			Frange sud de Magouet
29	Vue depuis le GRP des Trois Rivières		GRP des Trois Rivières			
30	Vue depuis le hameau de l'Orgerais					Hameau de l'Orgerais
31	Vue depuis le hameau de St-Roch					Hameau de St-Roch
32-1	Vue depuis le hameau de la Bouhonnais					Hameau de la Bouhonnais
32-2	Vue depuis le hameau de la Bouhonnais (bis)					Hameau de la Bouhonnais
33	Vue depuis le hameau de la Herverie					Hameau de la Herverie
34	Vue depuis le hameau de la Retentais					Hameau de la Retentais
35	Vue depuis le hameau des Baugères					Hameau des Baugères
36	Vue depuis le hameau de Meluc					Hameau de Meluc
37	Vue depuis la D16		D16			
38	Vue depuis le centre-bourg de Fay-de-Bretagne					Centre-bourg de Fay-de-Bretagne
39	Vue depuis la frange ouest de Fay-de-Bretagne					Frange ouest de Fay-de-Bretagne
40	Vue depuis la Courbe					La Courbe
41	Vue depuis la frange nord-est de Parignac					Hameau nord-est de Parignac
42	Vue depuis le hameau de la Chesnaie		Voie Verte			Hameau de la Chesnaie

FIGURE 60 : TABLEAU DESCRIPTIF DES ENJEUX PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE (2/2)